ABC ASSURANCES
société par actions simplifiée au capital de 50000 euros
siège social : 97, rue Jean Jaurès 03200 VICHY
378149876 RCS CUSSET
(la "**Société**")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 10/07/2024

Les Associés :

- **Stéphane DURAND,** demeurant 57 Route de la Montée du Loup 03110 Charmeil, titulaire de 450 actions en pleine propriété
- **Christiane DURAND**, demeurant 57 Route de la Montée du Loup 03110 Charmeil, titulaire de 25 actions en pleine propriété
- **Emmanuel DURAND**, demeurant 26 Chemin des Barges 03700 Bellerive-sur-Allier, titulaire de 25 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble cinq cents (500) actions, soit la totalité des actions de la Société ;

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1
(Modification de la date de clôture de l'exercice social)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société à compter de ce jour.

La nouvelle date de clôture de l'exercice social de la Société est le 31 Décembre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2
(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 31 des statuts de la Société comme suit :

S.D. C.D. E.D.

- la mention de la date de clôture de l'exercice social à savoir le "**30 Septembre**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date de clôture de l'exercice social à savoir le "**31 Décembre**".
- la mention de la date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er octobre**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date d'ouverture de l'exercice social à savoir le " **1er janvier**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3
(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 10/07/2024, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnait, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à VICHY, le 10/07/2024,



Stéphane DURAND
Président



Stéphane DURAND
Associé

S.D. C.D. E.D.



Christiane DURAND
Associé



Emmanuel DURAND
Associé